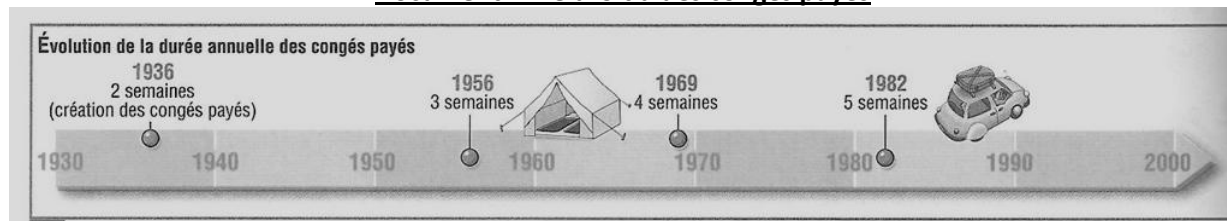


**Document 1 : le droit à des congés payés**



Source : Cahier d'activités. Nathan. 3e

**Document 2 : déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.**

Art. 23 : « toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Art. 24 : « toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. »

**Document 3 : le droit à une assurance chômage**

Après la guerre, les chômeurs n'étaient pas indemnisés comme aujourd'hui. L'aide, d'un montant forfaitaire très faible [...] relevait de l'assistance. Le mouvement syndical revendiquait un nouveau système d'aide aux sans-travail. A l'époque, Force Ouvrière estimait que les organismes à créer devaient dépasser la simple indemnisation des chômeurs et s'intéresser aussi aux questions d'emploi. L'accord fut finalement conclu le 31 décembre 1958. L'assurance chômage était née... »

Témoignage d'André Bergeron, ancien secrétaire général de FO, site [www.istravail.com](http://www.istravail.com) (6 mai 2004)

1. Doc.2 : Selon la déclaration universelle des droits de l'Homme, de quels droits dispose tout travailleur ?
2. Docs 1 et 2 : Comment l'article 24 de la D.U.D.H. a-t-il été appliqué en France ?
3. Doc.3 : En 1958, qu'est-ce qui a changé dans la situation des chômeurs ?
4. Doc.3 : Qui revendiquait un nouveau système d'aide aux sans-travail ?

**Document 4 : préambule de la Constitution de 1946**

Art. 6 : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.»

Art. 7 : « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.»

Art.8 : « tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

**Document 5 : défendre et représenter les salariés**

« Les syndicats s'accordent à dire que leur première mission est de défendre et d'étendre les droits de tous les salariés : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun... »

Site [www.emploi.france5.fr](http://www.emploi.france5.fr)

CGT et FO	Hausse de 300 euros du SMIC.
CFDT	Augmentation du fonds d'investissement social.
CFTC	Favoriser l'emploi des jeunes, Indemniser à 100% le chômage partiel.
CFE-CGC	Des mesures pour les classes moyennes.
Solidaires	Interdiction des licenciements aux entreprises qui font des bénéfices, Augmentation des salaires dans le privé et le public.
Tous les syndicats dont FSU et UNSA	Suppression du bouclier fiscal (limite fiscale pour les plus hauts revenus), Davantage de contraintes de l'Etat aux entreprises qui licencient.
Medef (syndicat du patronat)	Journée d'action inutile, Préserver l'autonomie de décisions des entreprises.

**Document 6 : les revendications des syndicats la veille de la manifestation du 19 mars 2009**

Source : dossier interactif « 19 mars, pourquoi ils iront manifester ? » coordonné par Rémy Barroux sur [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

5. Doc.4 : Quels sont les droits des travailleurs ?
- 6.Doc.5 : Relevez les extraits du texte qui montrent l'action des syndicats dans la défense matérielle des salariés. Puis la défense morale.
7. Doc.6 : Soulignez en **bleu** les revendications qui concernent l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, en **vert** les contraintes aux licenciements. Quel syndicat semble opposé ?

**Document 7 : la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

Art.1 : « l'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...]

Art.2 : « les associations de personnes pourront se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable ».

Art.3 : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet. »

**Document 9 : Les restos du Cœur**

En octobre 1985, Coluche lançait (...) l'idée des Restos du Cœur(...): offrir un repas aux plus pauvres pendant l'hiver. Pour y arriver, pour sensibiliser le pays (...) il s'appuie sur des vedettes de la chanson et du cinéma (...). Le 21 décembre 1985, les premiers Restos du cœur ouvraient. A la fin de l'hiver, 5.000 bénévoles avaient distribué 8,5 millions de repas.[100 millions cette année]

Source : Site [www.ac-versailles.fr/pedagogie/ses](http://www.ac-versailles.fr/pedagogie/ses)



Les jardins du cœur approvisionnent les restos du cœur. Les salades sont cultivées par des personnes dont l'association gère l'insertion sociale. Ici à Montreuil (Seine-Saint-Denis)

**Document 8 : les associations en chiffres**

Près de **900.000 associations** en activité en France.

Plus de **60.000 associations** se créent par an.

**4 français sur 10** sont membres d'une association au moins.

**1,3 millions** de personnes salariées dans des associations.

Plus de **35 milliards** d'euros de budget en 2003, soit 3% du PIB.

**Doc.10 : Le lobby de l'alcool en pétard**

Surprenante nouvelle : l'alcool n'est pas une drogue. Et le vin n'est en rien responsable des accidents de la route. C'est ce que le lobby des producteurs d'alcool s'efforce depuis quelques semaines d'accréditer. Trois millions de sous-bocks, ces petits cartons placés sous les verres au comptoirs, ont été distribués depuis la mi-juillet dans plus de 30.000 cafés par la Fédération nationale des boissons (FNB) et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH). Tous frappés du slogan vengeur : « l'alcool c'est pas la drogue. On n'est pas des dealers. »

Libération, 9 août 2002.

**Document 11 : la ministre de la santé pour la publicité sur l'alcool**

- 12. doc.10 : Quelle est l'idée fixe du lobby des producteurs d'alcool ?
- 13. doc.10 : Quelles sont les deux associations promouvant la consommation d'alcool ? Par quel moyen ?
- 14. doc.11 : Pourquoi peut-on dire que la ministre de la santé a été influencée par le lobby de l'alcool ?